



## Message 2021-DIAF-37

22 août 2023

### Stratégie cantonale biodiversité

*Nous avons l'honneur de vous soumettre le message accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre de la Stratégie cantonale biodiversité (SCB). Cette stratégie cantonale couvre la période allant de 2023 à 2028.*

*Ce document donne suite aux instruments parlementaires suivants :*

Motion 2019-GC-49	Protéger la biodiversité du canton de Fribourg
Auteur-e-s :	Bonny David / Schnyder Erika
Postulat 2019-GC-69	Etude sur la qualité des écosystèmes dans le canton de Fribourg et les mesures à mettre en place pour l'améliorer
Auteur-e-s :	de Weck Antoinette / Bapst Markus
Postulat 2019-GC-33	Evaluation et mesures dans le canton de Fribourg contre la disparition dramatique des insectes
Auteurs :	Schmid Ralph Alexander

*Le présent message suit le plan suivant :*

### Table des matières

<b>1</b>	<b>La nécessité d'une Stratégie cantonale en faveur de la biodiversité</b>	<b>3</b>
<b>1.1</b>	<b>La crise de la biodiversité</b>	<b>3</b>
<b>1.2</b>	<b>La Stratégie Biodiversité Suisse et son plan d'action</b>	<b>3</b>
<b>1.3</b>	<b>Les interventions parlementaires cantonales</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Actions cantonales existantes en faveur de la biodiversité</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Etat des lieux de la biodiversité dans le canton</b>	<b>4</b>
<b>4</b>	<b>Elaboration de la Stratégie cantonale biodiversité</b>	<b>5</b>
<b>5</b>	<b>Contenu et structure de la Stratégie cantonale biodiversité</b>	<b>6</b>
<b>5.1</b>	<b>Vision 2035</b>	<b>6</b>
<b>5.2</b>	<b>Objectifs et mesures</b>	<b>6</b>
<b>5.3</b>	<b>Indicateurs et suivi de la mise en œuvre et de l'efficacité</b>	<b>7</b>
<b>6</b>	<b>Montant du crédit demandé</b>	<b>8</b>
<b>7</b>	<b>Conséquences pour les communes</b>	<b>8</b>
<b>8</b>	<b>Adaptation de bases légales</b>	<b>9</b>
<b>9</b>	<b>Boussole 21</b>	<b>9</b>



---

# 1 La nécessité d'une Stratégie cantonale en faveur de la biodiversité

---

## 1.1 La crise de la biodiversité

**La biodiversité est essentielle à notre qualité de vie** et remplit de multiples services écosystémiques. Depuis 1900, elle a subi, en Suisse comme partout dans le monde, un fort déclin. De nombreuses espèces naguère courantes ont vu leur habitat se réduire et leurs effectifs chuter. Les milieux naturels ont perdu en surface et leur qualité écologique s'est détériorée. La perte de biodiversité est aujourd'hui identifiée comme un des principaux risques menaçant nos sociétés pour les décennies à venir <sup>1,2</sup>.

De nombreuses mesures ont déjà été mises en œuvre dans différents domaines tels que l'agriculture, les forêts ou la revitalisation des biotopes et des cours d'eau produisant des résultats encourageants. **Malgré cela, la biodiversité continue de s'éroder.** En plus de la détérioration du patrimoine naturel cantonal, c'est le risque de ne pas bénéficier des services écosystémiques essentiels à notre société qui plane sur les générations futures.

L'analyse de l'état de la biodiversité dans le canton de Fribourg et la consultation de nombreux experts et expertes et milieux concernés révèlent une mise en œuvre insuffisante de la conservation de la biodiversité au niveau cantonal. Ces lacunes sont principalement expliquées par un manque en ressources humaines au niveau des services de l'Etat. En effet, le personnel en charge de cette mission n'a actuellement ni la disponibilité pour mettre efficacement en œuvre les bases légales existantes, ni la possibilité de remplir complètement les engagements pris envers la Confédération. De plus, il y a une lacune au niveau de **l'information** et du **conseil** fournis aux différents acteurs qui jouent un rôle dans le maintien de la biodiversité.

## 1.2 La Stratégie Biodiversité Suisse et son plan d'action

La Suisse s'est dotée en 2012 d'une stratégie dans le domaine de la biodiversité<sup>3</sup>. Autour de dix objectifs stratégiques, celle-ci définit les priorités de l'engagement par lequel la Confédération veille à préserver la diversité des espèces, les écosystèmes et la diversité génétique. La stratégie a été concrétisée en 2017 par un plan d'action adopté par le Conseil fédéral.

## 1.3 Les interventions parlementaires cantonales

En 2019, quatre interventions parlementaires concernant l'état de la biodiversité ont été déposées au Grand Conseil fribourgeois :

- > Question N. Pasquier [2019-CE-1](#): Quel est l'état de la biodiversité dans le canton de Fribourg ?
- > Motion D. Bonny/E. Schnyder [2019-GC-49](#): Protéger la biodiversité du canton de Fribourg
- > Postulat A. de Weck/M. Bapst [2019-GC-69](#): Etude sur la qualité des écosystèmes dans le canton de Fribourg et les mesures à mettre en place pour l'améliorer
- > Postulat R. A. Schmid [2019-GC-33](#): Evaluation et mesures dans le canton de Fribourg contre la disparition dramatique des insectes

Dans les réponses à ces interventions, le Conseil d'Etat s'est engagé à élaborer une Stratégie cantonale biodiversité (SCB). La motion et les deux postulats ont été acceptés par le Grand Conseil. La présente stratégie et le décret répondent en conséquence aux trois interventions.

---

<sup>1</sup> World Economic Forum (2023). The Global Risks Report 2023 18th Edition, Cologne

<sup>2</sup> Steffen et al. (2015). Planetary boundaries: Guiding human development on a changing planet, Science

<sup>3</sup> OFEV (2012). [Stratégie Biodiversité Suisse](#). Berne

---

## 2 Actions cantonales existantes en faveur de la biodiversité

---

Aujourd'hui, la conservation et la promotion de la biodiversité sont principalement financées par les contributions versées aux agriculteurs et agricultrices dans le cadre de la politique agricole. D'autres subventions sont assurées par le canton et la Confédération dans le cadre des conventions-programmes conclues dans le domaine de l'environnement. Le canton finance aussi des mesures pour la biodiversité via la [Stratégie développement durable](#) et le [Plan Climat cantonal](#).

Pour les mesures prévues dans la SCB, ce sont aujourd'hui déjà environ 23 millions de francs qui sont versés annuellement, sans compter les ressources supplémentaires demandées par le présent décret (cf. table 1 de la SCB). A ce montant s'ajoutent d'autres mesures et efforts de promotion de la biodiversité, à hauteur de 12,2 millions, qui sont réalisés dans le cadre d'autres planifications cantonales, mais qui ne sont pas repris dans la SCB :

- > Stratégie de développement durable (env. 200 000 fr./an)
- > Plan Climat cantonal (300 000 fr./an)
- > Plan Phyto (env. 2 200 000 fr./an)
- > Revitalisation et entretien des cours d'eau (env. 2 700 000 fr./an)
- > Musée d'histoire naturelle Fribourg (env. 700 000 fr./an)
- > Université Fribourg (env. 200 000 fr./an)
- > Gestion des forêts (env. 1 900 000 fr./an)
- > Protection et promotion des mammifères, des oiseaux et des organismes aquatiques (env. 4 000 000 fr./an)

Par conséquent, il peut être estimé qu'environ **35,2 millions de francs par année** sont actuellement engagés pour conserver et promouvoir la biodiversité.

## 3 Etat des lieux de la biodiversité dans le canton

---

Un rapport technique, publié en 2021, dresse l'**état de la biodiversité** au niveau de son état actuel, de nos connaissances à son sujet, de ses menaces et de la mise en œuvre de sa protection<sup>4</sup>. Pour ce faire, les auteurs et l'auteurice de ce rapport ont analysé les données existantes et compilé les avis de 35 experts et expertes de la faune et de la flore régionales. Ainsi, **les principales menaces** pesant sur différents groupes d'espèces et milieux naturels ont été identifiées et évaluées. **Les bases légales et leur application** ont également été analysées.

Cette étude relève que l'Etat de Fribourg héberge **six espèces sub-endémiques**<sup>5</sup>. Près d'une espèce sur cinq est considérée comme **menacée** dans le canton sur la base des listes rouges nationales. Depuis 1900, la disparition d'au moins 159 d'entre elles a pu être démontrée. Ceci correspond à un taux de disparition de 5,9 %, soit près de 300 fois le taux d'extinction considéré comme naturel. La colonisation de notre pays par quelques nouvelles espèces, notamment liée au changement climatique, ne compense de loin pas ces disparitions. Les causes les plus importantes de cette dégradation, selon les experts et expertes, sont la disparition des milieux naturels et la diminution des structures paysagères, l'eutrophisation et l'utilisation de produits phytosanitaires, ainsi que l'endiguement des cours d'eau et des lacs. L'analyse a en outre permis de quantifier l'ampleur de la diminution des milieux naturels

---

<sup>4</sup> Gremaud J., Fragnière Y., Volkart G. & Rion F. (2021). Etat des lieux et mesures en faveur de la biodiversité dans le canton de Fribourg. Rapport technique dans le cadre de la Stratégie cantonale biodiversité. Sur mandat du Service des forêts et de la nature, Givisiez

<sup>5</sup> Espèce dont la distribution naturelle est pratiquement limitée dans une zone géographique ou biogéographique principale, ne débordant que légèrement sur un territoire voisin.

---

importants pour la biodiversité. Ainsi **85 % des prairies et pâturages secs, 34 % des zones alluviales** et plus de **95 % des marais** ont disparu du canton de Fribourg depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle. Depuis la mise sous protection d'une partie de ces biotopes par la Confédération, le déclin a ralenti mais leur surface et leur qualité continuent de diminuer. Actuellement le canton comporte 8,3 % de surfaces protégées (12,7 % au niveau suisse), un chiffre inférieur aux 30 % fixés en décembre 2022 par la [COP15](#) de la [Convention sur la diversité biologique](#)<sup>6</sup> dont la Suisse est signataire. Il y a toutefois lieu de relativiser ces comparaisons sachant que les modalités de mise en œuvre ne sont pas clarifiées. Les cantons appliquent eux-mêmes des critères différents pour définir ces surfaces. Une comparaison directe avec les surfaces protégées fribourgeoises ne peut donc pas se faire de manière significative. D'autre part, cet objectif ambitieux fixé au niveau international constitue une moyenne qui devrait être, selon le Conseil d'Etat, pondéré en fonction de la densité de population des différentes régions.

Les principales menaces mises en évidence dans le cadre de cette étude portent sur **la pression des infrastructures de transport, de l'exploitation agricole et du dérangement humain** sur les milieux naturels du canton de Fribourg. Leur surface et leur qualité continuent de décliner, malgré un cadre légal solide basé sur la [loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage](#) et ses ordonnances d'application ainsi que sur la [loi cantonale sur la protection de la nature et du paysage](#) et son règlement. Le manque de respect pour la nature, une mise en œuvre insuffisante des outils et instruments légaux à disposition, un manque de moyens financiers et humains et le déficit de surfaces disponibles expliquent ce constat.

## 4 Elaboration de la Stratégie cantonale biodiversité

---

Avec l'objectif de conserver la biodiversité à long terme, 86 spécialistes issus de diverses institutions privées et de l'administration cantonale ont proposé des mesures concrètes. Une évaluation à trois niveaux a ensuite permis l'ajustement de ces mesures vers leur forme actuelle.

- > Dans un premier temps, **des experts et expertes de la faune et de la flore régionales** ont évalué et classé les mesures proposées selon leur efficacité.
- > Parallèlement, **les milieux concernés** par la mise en œuvre des mesures ont pu donner leur avis lors d'une consultation technique. Ils se sont prononcés sur la **faisabilité** de la mise en œuvre des différentes mesures, en termes **d'acceptabilité, de coûts ainsi que de complexité**.
- > Finalement, des échanges avec **les services de l'Etat** chargés de leur application ont permis d'affiner les mesures pour en optimiser la mise en œuvre.

Les objectifs et les mesures de la SCB sont essentiellement axés sur la **mise en œuvre des bases légales existantes** tant au niveau fédéral que cantonal. Leur respect permet une conservation efficace de la biodiversité. Les mesures se basent aussi sur l'évolution des pressions exercées sur la biodiversité et visent principalement une réduction des principales menaces pesant sur les milieux et les espèces. Il convient additionnellement de favoriser les milieux et les espèces dont la conservation est jugée prioritaire.

Tout comme les mesures visant à réduire les menaces, celles renforçant ponctuellement la biodiversité doivent être coordonnées de manière pertinente au niveau du territoire. En effet, avec l'objectif de permettre aux espèces d'accomplir leur cycle de vie, il est nécessaire de mettre en place une **infrastructure écologique** cohérente et fonctionnelle sur l'ensemble du territoire cantonal.

La promotion de la biodiversité doit être l'affaire de tous. Une sensibilisation ciblée touchant l'ensemble des Fribourgeois et Fribourgeoises doit être instaurée. La protection de la biodiversité doit devenir exemplaire en se hissant comme préoccupation prioritaire dans toutes les politiques sectorielles de l'Etat de Fribourg. Finalement, il est nécessaire que les efforts mis en œuvre ainsi que les effets sur le terrain soient documentés de manière transparente.

---

<sup>6</sup> United Nations (1992). Convention sur la diversité biologique, Rio de Janeiro

---

La SCB a été mise en consultation publique du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2022. Les commentaires transmis à cette occasion ainsi que les modifications apportées ont été résumés dans un rapport de consultation<sup>7</sup>.

## 5 Contenu et structure de la Stratégie cantonale biodiversité

### 5.1 Vision 2035

Afin d'assurer d'une part le maintien du patrimoine naturel cantonal et de l'autre les services écosystémiques qu'il nous offre, une vision 2035 a été définie. Cette vision doit permettre de guider l'action de l'Etat dans les différentes politiques sectorielles dans les années à venir et orienter le choix de mesures qu'il convient de mettre en œuvre.

La vision de la SCB pour 2035 s'articule ainsi :

**La population du canton de Fribourg reconnaît l'importance de la biodiversité comme base essentielle de la vie ainsi que la nécessité de la préserver.** La sensibilisation à la biodiversité et les expériences positives et écologiquement cohérentes en lien avec la nature sont renforcées, particulièrement dans le cadre scolaire et des formations professionnelles.

**La biodiversité et les écosystèmes sont conservés à long terme, ces derniers sont reconstitués partout où cela est possible.** Les mesures et les outils existants nécessaires pour la conservation et le développement de la biodiversité sont clairement expliqués et correctement appliqués.

**La société profite de manière responsable d'une biodiversité riche et résiliente en mesure de réagir aux changements,** notamment climatiques.

- > Les pressions exercées sur les écosystèmes sont limitées afin de maintenir ou de rétablir leur fonctionnalité et leur résilience, et de permettre aux populations d'espèces de se maintenir et de se développer.
- > L'espace nécessaire au maintien de la biodiversité est assuré à long terme, de même que sa qualité, par la mise en place d'une infrastructure écologique efficiente. Un nombre suffisant de surfaces protégées, connectées et écologiquement représentatives est mis en place.

**La biodiversité représente une préoccupation majeure dans les différentes politiques publiques.** Les instruments nécessaires pour le maintien et l'amélioration de la biodiversité sont établis dans tous les domaines.

### 5.2 Objectifs et mesures

La Stratégie cantonale biodiversité est structurée autour de 7 objectifs principaux qui se traduisent en 44 mesures concrètes que l'Etat de Fribourg entend mettre en œuvre au cours des prochaines années.

#### 1. Planifier l'infrastructure écologique (IE)

L'IE représente un maillage de biotopes et de structures naturelles suffisamment développé, à même de permettre aux espèces d'accomplir leur cycle de vie et de se maintenir à long terme. Cette conception territoriale permet de définir des secteurs où la conservation de la biodiversité doit jouer un rôle prépondérant. Dans ces secteurs, l'entretien adapté des milieux naturels, leur revitalisation ainsi que l'amélioration de leur qualité sont prioritaires. En ce sens, l'IE oriente les mesures de la SCB en les rendant pertinentes.

D'ici à 2024, les besoins en nouvelles surfaces, nécessaires à la mise en place d'une IE fonctionnelle, ainsi que les mesures spécifiques de gestion doivent être définis. Les surfaces ayant un potentiel d'amélioration sont identifiées dans l'optique de leur intégration à l'IE. Un plan de mise en œuvre à l'horizon 2028 est élaboré. Cette planification se base sur les indications de la Confédération et constitue l'unique mesure de cet objectif.

---

<sup>7</sup> SFN, Rapport de la consultation publique de la SCB du 4 mai 2023

---

## 2. Intégrer l'infrastructure écologique dans les outils de l'aménagement du territoire et assurer la protection légale des biotopes

La ratification de l'IE est une condition préalable à son bon fonctionnement. A cet effet, elle doit être intégrée aux outils de l'aménagement du territoire aux différents niveaux de planification (cantonal, régional et local).

Parallèlement, il convient d'optimiser le respect des bases légales existantes dans le domaine de la protection des biotopes et des espèces en mettant à disposition des ressources supplémentaires, notamment en personnel. Trois mesures visent à atteindre cet objectif.

## 3. Gérer les surfaces à valeur écologique et les structures naturelles

Pour permettre aux surfaces importantes pour la biodiversité de jouer leur rôle au sein de l'IE et pour bénéficier au maximum de synergies avec d'autres politiques sectorielles, les conditions d'exploitation de ces surfaces doivent être ajustées. Les surfaces, les structures naturelles mobiles (p. ex. biotopes itinérants, tas de branches, murgiers) ou immobiles (p. ex. arbres isolés) jouant un rôle bénéfique pour la biodiversité, doivent être entretenus de manière adaptée. Onze mesures réparties par domaine d'action visent à atteindre cet objectif.

## 4. Compléter l'infrastructure écologique selon les besoins

La biodiversité a besoin d'espace, mais a aussi besoin de rester connectée. Pour que l'IE soit fonctionnelle, sa surface doit être complétée de manière écologiquement pertinente. Il convient aussi de considérer plusieurs types de biotopes qui ne sont aujourd'hui pas couverts par des inventaires spécifiques malgré leur importance pour la biodiversité. Treize mesures visent à atteindre cet objectif.

## 5. Protéger et renforcer les espèces prioritaires

Les populations d'espèces rares ou menacées et dont le canton porte une certaine responsabilité doivent être suivies. Pour les espèces dont la conservation est prioritaire, il est nécessaire de les favoriser par le biais de mesures complémentaires à la protection des biotopes. Onze mesures visent à atteindre cet objectif.

## 6. Sensibiliser la population

La biodiversité est encore une thématique peu présente dans l'opinion publique. Les actions permettant de réfléchir à la place de la biodiversité et à nos rapports à la nature sont rares. Il est essentiel de souligner l'importance des gestes individuels et collectifs pour le maintien de la biodiversité et de susciter des comportements en faveur de sa protection. Ainsi, l'information et la sensibilisation de la population sont des éléments essentiels à la réussite de la mise en œuvre de la SCB. Il convient aussi de renforcer, par la formation, la prise en compte de la biodiversité dans l'exercice de certaines branches professionnelles. Quatre mesures visent à atteindre cet objectif.

## 7. Promouvoir l'intégration de la biodiversité dans les différentes politiques sectorielles

Alors que la biodiversité doit devenir une préoccupation majeure dans les différentes politiques publiques, le succès de la SCB va dépendre des relais dans les différents services impliqués. La mise sur pied d'un groupe interservices biodiversité doit ainsi œuvrer à accompagner la mise en œuvre de la SCB.

### 5.3 Indicateurs et suivi de la mise en œuvre et de l'efficacité

La liste des indicateurs et des objectifs permettra le suivi de la mise en œuvre de la SCB. En parallèle, l'efficacité de la stratégie pourra être évaluée à l'aide des différents programmes nationaux de suivi de la biodiversité et de la mise en œuvre des inventaires fédéraux, basés sur leurs propres indicateurs<sup>8,9,10</sup>. A l'échelle cantonale, un suivi des espèces à responsabilité, permettra en outre d'établir un bilan pour ces espèces spécifiquement et d'orienter certaines actions de conservation.

---

<sup>8</sup> [Monitoring de la Biodiversité en Suisse](#)

<sup>9</sup> [Suivi des effets de la protection des biotopes en Suisse WBS](#)

<sup>10</sup> [Bergamini, Ginzler, Schmidt et al. \(2019\): Résultats du suivi des effets de la protection des biotopes –résumé. Etat 2019. Office fédéral de l'environnement \(OFEV\), Berne](#)

---

## 6 Montant du crédit demandé

---

Aujourd'hui, la conservation de la biodiversité est financée par plusieurs programmes du canton et de la Confédération en particulier : politique agricole et conventions-programmes conclues dans le domaine de l'environnement. Le canton finance aussi des mesures pour la biodiversité via la Stratégie développement durable, le Plan Climat cantonal et les autres planifications cantonales citées au chapitre 2. Selon les données collectées, les montants **déjà prévus au plan financier** (2022-2026) pour les mesures de la SCB se montent à près de 23 millions de francs par année. Hormis les mesures de la SCB, il peut être estimé que 12,2 millions de francs par année sont investis pour la biodiversité dans le cadre d'autres planifications cantonales. Par conséquent, c'est environ 35,2 millions francs par année qui sont actuellement déjà engagés pour conserver et la promouvoir la biodiversité.

Selon la SCB, les ressources nécessaires à investir **additionnellement** s'élèvent à 20 533 000 francs pour la période 2023-2028. Ce montant comprend autant des ressources financières qu'humaines (cf. chapitre 5 de la SCB). Il est à noter qu'une mise en œuvre de la SCB dès 2023 a été rendue possible par la mise à disposition d'un montant de 1 825 000 francs au budget du Service des forêts et de la nature (SFN) (compte 3010.118 Traitements du personnel auxiliaires et compte 3636.128 Subventions cantonales pour la protection de la nature). Par conséquent, l'ouverture d'un crédit d'engagement de **18 708 000 francs** auprès de l'Administration des finances est demandé.

Concernant les moyens financiers nécessaires, il est estimé qu'environ 50 % pourraient être couverts par la Confédération dans le cadre des conventions-programmes dans le domaine de l'environnement pour la période 2025-2028. La prise en charge par la Confédération d'une partie des ressources humaines nécessaires doit encore être clarifiée et fera l'objet de négociations avec l'OFEV. Toutefois, indépendamment de la part prise en charge par la Confédération, le décret doit porter sur la totalité du montant engagé.

Ce crédit d'engagement est un crédit cadre au sens de l'article 32 de la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat (RSF 610.1; LFE). La planification effective de l'engagement des différents montants sera décidée par le Conseil d'Etat dans le cadre des procédures budgétaires annuelles, en fonction des disponibilités financières.

Compte tenu du montant de la dépense, le projet de décret devra, conformément à l'article 141 al. 2 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil (LGC ; RSF 121.1), être adopté à la majorité qualifiée (art. 140 LGC) et est soumis au referendum financier facultatif, en vertu de l'article 46 al. 1 let. b de la Constitution du canton de Fribourg.

Table 1 : Résumé de l'allocation des ressources du crédit demandé pour la période 2023-2028

<b>Ressource humaines (Nb EPT)</b>	
<i>CDD (6.5 en moyenne par année)</i>	5'464'000 francs
<i>CDI (3.9 en moyenne par année)</i>	2'996'000 francs
<b>Ressources financières</b>	12'073'000 francs
<b>Total</b>	<b>20'533'000 francs</b>

## 7 Conséquences pour les communes

---

La SCB vise prioritairement le fonctionnement de l'Etat. Néanmoins les communes, en tant que partenaires privilégiées pour la mise en œuvre de la stratégie, seront impactées, directement ou indirectement, par plusieurs mesures (chapitre 6 de la SCB).



---

## 8 Adaptation de bases légales

---

Bien que le but de la LPNat vise déjà à préserver et promouvoir la richesse et la diversité des patrimoines naturels et paysagers du canton (art. 1 LPNat), un renforcement des bases légales est nécessaire pour permettre d'ancrer formellement dans la législation cantonale la SCB et les mesures qui en découlent. Des modifications de bases légales sont également nécessaires pour assurer la mise en œuvre de certaines mesures.

En particulier, deux bases légales devront être modifiées.

> LATEC :

*M2-2 : Renforcement de la biodiversité dans les planifications régionales et locales*

Selon cette mesure, les thèmes nature et paysage devront devenir des thèmes obligatoires pour la planification régionale. Afin de permettre l'intégration de l'infrastructure écologique (IE) aux plans directeurs régionaux (PDR). La modification de la LATEC (art. 29 LATEC) est par conséquent nécessaire.

> LPNat :

*M3-8 : Gestion des biotopes et des boisements hors-forêt*

En plus des biotopes, la gestion des boisements hors-forêt et la réalisation de mesure en leur faveur pourront être soutenues par des subventions spécifiques. La LPNat et son règlement doivent être adaptés dans ce sens.

## 9 Boussole 21

---

La SCB a été évaluée en parallèle de la consultation publique selon les principes du développement durable. La méthodologie de la Boussole 21 a été appliquée par un groupe interservices composé de Mesdames et Messieurs Amélie Dupraz (SG-DIME), Fabienne Plancherel (SSP), Marie Pichard (SEn), Thomas Kadelbach (SG-DEEF), Adrian Aebischer (SFN) et Nicolas Fasel (SFN). [Lien vers le rapport](#).

La SCB est jugée favorablement en ce qui concerne le climat, le sol et l'eau ainsi que la biodiversité. Il faut aussi noter l'effet favorable de la SCB sur les finances publiques ; la non-réalisation des mesures prévues pourrait à moyen et long terme, coûter beaucoup plus cher que de mettre en œuvre la SCB. Au niveau des conditions-cadres pour l'économie, les mesures de la SCB sont jugées cohérentes avec les principes et objectifs de l'aménagement du territoire cantonal LATEC et du Plan Directeur. Au sens large, les services écosystémiques doivent être considérés comme des conditions cadres propices à l'économie. Les aménagements en faveur de la biodiversité en milieu urbain participent à l'amélioration de la qualité de vie, de conditions de vie et de travail plus agréables à long terme.

## 10 Conclusion

---

Au vu des éléments présentés, le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil d'ouvrir auprès de l'Administration des finances un crédit d'engagement de 18 708 000 francs pour la mise en œuvre de la Stratégie cantonale biodiversité (SCB) pour les années 2024 à 2028. Le Conseil d'Etat invite donc le Grand Conseil à adopter le présent projet de décret.